



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 MAI 2019

Date de la convocation : 15 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°190529_003 DEMANDE FINANCEMENT FEDER – GIRONDE HAUT MEGA

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

DÉLIBÉRATION N°190529 003 ID: 033-200010049-20190529-190529_003-DE DEMANDE FINANCEMENT FEDER - GIRONDE

Considérant la convocation du comité syndical en date du 15 mai 2019 fixant le prochain comité syndical le 29 mai 2019 à 14h00 et prévoyant qu'au cas ou le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 14h30,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 mai 2019 à 14h00.

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 14h30.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L1425-1 du CGCT,

Vu la délibération 161020-003 du 20 octobre 2016 du Comité syndical d'approbation du principe du lancement de la Délégation de Service Public de couverture très haut débit,

Vu le dépôt par Gironde Numérique le 11 septembre 2017 d'une demande d'aide FEDER-FSE-2017-3426910 déposée au titre du projet Gironde haut Méga.

Vu la délibération n°180125-001 du 25 janvier 2018 du Comité Syndical attribuant une Délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE,

Vu la convention de Délégation de Service Public de couverture en très haut débit du territoire girondin conclu avec Orange le 14 mars 2018,

Vu la délibération n°181129-003 du 29 novembre 2018 du Comité Syndical autorisant le Président de Gironde Numérique à faire des demandes de financement au titre du projet Gironde haut Méga.

Considérant que le projet Gironde Haut Méga s'insère dans des dispositifs communautaires portés par l'Europe.

Considérant que ce projet a fait l'objet d'un dépôt d'un dossier FEDER par Gironde Numérique le 11 septembre 2017 sur la base d'hypothèses de couverture et de coûts estimatives.

Considérant que depuis le dépôt du dossier FEDER, le périmètre technique et les engagements financiers ont évolués suite à la mise en concurrence et des résultats de l'appel d'offres. Le périmètre de couverture FttH représente 409 278 prises à couvrir en 6 ans pour un montant d'investissement de 669 millions d'euros et une participation publique sollicitée de 93 077 780 €.

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le
ID : 033-200010049-20190529-190529_003-DE

DÉLIBÉRATION N°190529_003 DEMANDE FINANCEMENT FEDER – GIRONDE

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir m'autoriser à déposer une mise à jour du dossier de demande d'aide FEDER remis le 11 septembre 2017
- De m'autoriser à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération.

Adopté à l'unanimité, Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 mai 2019

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT